

896, promenade Riverside
TIMMINS, ON P4N 3W2

Téléphone : (800) 465-9984 ou (705) 267-1421 C Télécopieur : (705) 267-7247 C courriel : cscdgr@cscdgr.on.ca

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 19 février 2019

à 16 h 30

AUDIOCONFÉRENCE

1 888 884-4507

Invités : 7423184

Jérémy Lepage : 705-367-4207

Carol Mackey: 705-648-3812

Présences : Aubin, Joëlle – Agente – Hearst
Caron, Lina – Agence – Hearst
Levesque, Monique, Agence - Timmins
Perreault, Kathy, Agence – Timmins
Bélanger, Denis - conseiller scolaire - Région de Timmins
Gagné, Lorraine – conseillère scolaire – Région Sud
Carol Mackey- Chef des services SAE
Jérémy Lepage – Agent de supervision

Absences : Guilbeault, Sylvain - Agence – Haileybury
Lavoie, Danielle – Agence – Haileybury
Nicholls, Sarah, Agence - Haileybury
Riopel, Chantal – Agence – Timmins
Séguin, Christine – Parent – Timmins
Couture-Rancourt, Chantal - conseillère scolaire - Région Nord

1. **Bienvenue et prière**

Mme Joëlle Aubin récite la prière et souhaite la bienvenue.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Proposé par : Denis Bélanger

Appuyé par : Lina Caron

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. **Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 21 janvier 2019 (annexe 1)**

Proposé par : Denis Bélanger

Appuyé par : Monique Levesque

Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

4. Mise à jour des activités du secteur

- **InfoCéno (annexe 2)**

En partenariat avec les six conseils scolaires membres et leurs communautés, le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (CÉNO) bonifie l'offre de services spécialisés en français, afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers. Du côté du CSCDGR, le CÉNO nous appuie en fournissant deux orthophonistes, deux travailleuses sociales et des services psychologiques. Nous venons tout juste d'accueillir une nouvelle travailleuse sociale dans la région sud du Conseil.

- **Demande SIS - 2017-2018**

Le Conseil scolaire demande chaque année du financement au titre de la Subvention liée à l'incidence spéciale (SIS) pour les élèves ayant de grands besoins tant sur le plan lié à leur santé que sur le plan lié à leur sécurité et celle des autres élèves et du personnel. Ce soutien nous additionnel nous permet de récupérer les coûts liés à l'embauche du personnel spécialisé en place depuis l'année précédente.

Cette année nous avons fait une demande équivalente à 1 642 742 \$. La préparation des demandes requiert beaucoup de travail de la part de l'équipe des conseillères EED et depuis plusieurs années le nombre d'élèves requérant ce genre d'appui augmente.

Or, le 24 août 2018, le sous-ministre Bruce Rodrigues annonçait par voie de note de service que le montant maximal remboursable au titre de cette allocation serait de 27 405 \$ par demande plutôt que de 38 016 \$, comme l'indiquait la note de service 2018 : B06. Bien que la note stipulait que les économies réalisées grâce à cette révision allaient être investies dans l'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif, nous sommes plutôt d'avis que cette réduction a eu un impact négatif de 758 172\$ pour les élèves ayant des besoins particuliers au niveau de notre Conseil scolaire. Nous craignons qu'une réduction au montant maximal remboursable au titre de cette allocation risque de contraindre la prestation des services offerts aux élèves les plus vulnérables.

Par ailleurs, le CCED recommande que le Conseil achemine une lettre à la Ministre afin de souligner ses préoccupations face à la réduction du montant maximal remboursable au titre de l'allocation de la somme liée à l'incidence spéciale (SIS).

Proposé par : Denis Bélanger

Appuyé par : Lorraine Gagné

- **Études de besoins**

L'équipe des services à l'élève (SAE) rencontre les équipes-écoles afin de revoir le profil des écoles et d'identifier les besoins des élèves pour septembre 2019. À partir de cette étude de besoin, nous proposons une dotation qui doit être approuvée par le Conseil scolaire. Depuis janvier, les conseillères circulent dans les écoles afin de réaliser cette étude de besoin. Cette étude est réalisée selon le modèle de la pyramide comportementale de réponse à l'intervention (RAI). Cette approche est un modèle d'intervention et d'organisation de services issu de la recherche en éducation qui est utilisé à titre préventif et pour intervenir efficacement auprès des élèves en difficulté. Bref, nous situons les élèves dans la pyramide selon les besoins prévus et nous planifions par la suite les formes d'appui nécessaires.

- **Mises à jour proposées au dénominateur utilisé pour communiquer les résultats aux tests de l'OQRE**

Le 15 février dernier avait lieu un exercice de consultation à l'intention des conseils scolaires de langue française et des membres des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) sur les mises à jour proposées au dénominateur pour communiquer les résultats dans les rapports de l'OQRE.

Mme Joëlle Aubin ainsi que Mme Carol Mackey et M. Jérémie Lepage ont participé à cette activité de collaboration entre les Conseils scolaires de langue française et l'OQRE. Les modalités proposées apporteront sans aucun doute des mesures d'amélioration au système de communication des résultats.

Néanmoins, il serait souhaitable d'explorer davantage la question de l'inclusion du rendement des élèves qui suivent un programme d'apprentissage modifié. Il arrive en effet que des élèves aient à bénéficier d'importantes modifications au niveau du programme d'études. Bien que ceux-ci suivent tout de même les attentes du curriculum, les modifications apportées aux attentes de l'année d'études en vue de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves peuvent être parfois considérables. En effet, ces changements peuvent comprendre l'élaboration d'attentes qui reflètent des écarts importants entre celles évaluées par l'OQRE et celles du programme d'études de ces élèves.

Par ailleurs, nous convenons que le rendement de l'élève bénéficiant de changements importants soit en lecture, soit en écriture, soit en mathématiques puisse également être exclu du dénominateur et ce, que l'élève ait choisi ou non de faire le test de l'OQRE.

Par conséquent le CCED recommande que le Conseil achemine une lettre à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) afin de l'aviser de tenir compte des préoccupations soulevées.

Proposé par : Lorraine Gagné

Appuyé par : Lina Caron

• **Stratégie provinciale en matière de santé mentale**

Nous avons participé à la réunion sur le leadership en santé mentale les 11 et 12 février derniers. Cette rencontre réunissait les leaders en santé mentale de tous les conseils scolaires en Ontario ainsi que les agents de supervision responsables du dossier.

Cette rencontre nous a permis de faire le point sur la stratégie provinciale en matière de santé mentale et d'entamer des discussions en ce qui a trait à l'entente de paiement de transfert datée du 11 janvier 2019 qui confirmait la réception d'une subvention temporaire devant être écoulee en date du 31 août 2019, et ce, pour la mise en œuvre de deux projets : 92 486 \$ pour la réalisation d'évaluations professionnelles en éducation de l'enfance en difficulté et 264 368 \$ pour l'embauche de travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires.

En ce qui a trait à ce dernier projet, plusieurs participants à la réunion de leadership ont soulevé des préoccupations, notamment en ce qui a trait au court délai pour l'atteinte des résultats visés par ce projet et par rapport au manque de ressources correspondant au profil de compétence recherché; voire à plus forte raison dans la francophonie nord-ontarienne.

Compte tenu de la brève période de mise en œuvre, ce projet suscite chez les tenants de la santé mentale en milieu scolaire plus de questions que de réponses.

Bref, le portrait qui nous a été présenté par les hauts responsables du ministère à l'égard de la stratégie provinciale en matière de santé mentale ainsi que l'appui découlant de la mise en œuvre de cette stratégie était ambigu et laissait percevoir une forme d'incertitude quant à sa continuité.

Par conséquent, le CCED recommande que le conseil achemine une lettre au ministère de l'Éducation pour faire connaître les défis à mettre en place les services prévus par l'embauche de

travailleurs en santé mentale, et ce, comme précisés dans la l'entente de transfert du 11 janvier 2019 et de souligner également ces préoccupations au niveau de la mise en œuvre à long terme de la stratégie en matière de santé mentale dans les écoles.

Proposé par : Denis Bélanger

Appuyé par : Monique Levesque.

5. Correspondances / rapports

Lettres :

- Peel - District School Board – (annexe 3)

S'inspiré de ceci et créer une lettre de la part du Conseil.

Rapports – Aucun

6. Autres –

7. Prochaines réunions

Voici des dates tentatives pour les prochaines réunions

- Le 18 mars 2019 (lundi)
- Le 23 avril 2019 (mardi)
- Le 21 mai 2019 (mardi)
- Le 17 juin 2019 (lundi)
- Le 23 septembre 2019 (lundi)
- Le 21 octobre 2019 (lundi)
- Le 18 novembre 2019 (lundi)
- Le 16 décembre 2019 (lundi)

8. Levée de la réunion

La réunion est levée à 17 h 20

Proposé par : Lorraine Gagné

Appuyé par : Denis Bélanger